

Conseil Communautaire du mercredi 05 mai 2026

Liste des Délibérations examinées en séance

NUMÉRO	INTITULÉ	VOTE
20260505 - 63	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2026	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 64	INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 65	DETERMINATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 66	COMITE SOCIAL TERRITORIAL – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU COLLEGE DES ELUS	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 67	DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU C.E.T. DES 6 PIECES	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 68	DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE TRIVALIS	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 69	DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMITES D'ATLANTIC 'EAU	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 70	DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU VIGNOLE GRAND LIEU	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 71	DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT GRAND LIEU ESTUAIRE ET A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 72	DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF (SMBB) ET A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU MARAIS BRETON – BAIE DE BOURGNEUF	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 73	DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT LOIRE AVAL (SYLOA) ET A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE SUD ESTUAIRE DE LA LOIRE	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 74	DESIGNATION DES DELEGUES A L'AGENCE URBAINE ET RURALES DE LA REGION NANTAISE (AURAN)	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 75	DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE EPF	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 76	DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ (PETR) ET GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) LEADER / (PETR)	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 77	DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL/ (PETR)	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 78	DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 • BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 79	DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC SUD RETZ)	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 80	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT(E) POUR ASSOCIATION HABITAT DES JEUNES	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 81	DESIGNATION DES DELEGUES POUR ASSOCIATION INSERETZ	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 82	DESIGNATION DES DELEGUES A LA MISSION LOCALE DU PAYS DE RETZ	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 83	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT(E) AU SEIN DE L'ICREPSE INSTITUT CITOYEN DE RECHERCHE ET DE PREVENTION EN SANTE ENVIRONNEMENTALE	A L'UNANIMITÉ

20260505 - 84	DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS RAYMOND QUENEAU (MACHECOUL-SAINT-MEME) ET PIERRE DE COUBERTIN (LEGE)	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 85	DESIGNATION DES DELEGUES A TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE-ATLANTIQUE – TE44	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 86	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT(E) POUR INITIATIVE LOIRE-ATLANTIQUE SUD (ILAS)	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 87	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT(E) A LA SOCIETE LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT (LAD-SPL)	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 88	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT(E) AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC GIGALIS	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 89	DESIGNATION REPRESENTANT(E) AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTUREL (EPCC), MIXT	A L'UNANIMITÉ
20260505 - 90	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES JUMELAGES SUD RETZ ATLANTIQUE	A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2026

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire en date du 15 avril 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-15, applicable aux EPCI, qui prévoit que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante et approuvé par l'organe délibérant,

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

➤ **APPROUVENT** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire d

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU
AR-Préfecture

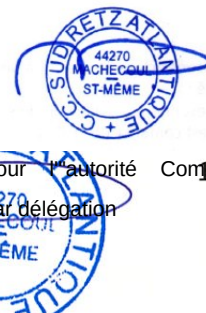
La Présidente,
Manuella PELLETIER
Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-30-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente"
par délégation



Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëticia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R5211-12 et R5214-1 du CGCT, qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des présidents, vice-présidents et conseillers délégués,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2026 constatant l'élection du président et des 9 vice-présidents,

Vu les arrêtés communautaires en date du 5 mai 2026 portant délégation de pouvoir à Messieurs/Mesdames les vice-présidents,

La Présidente,

Considérant que le montant est déterminé par référence à l'indice brut 1027 de l'Indice National du Territoire auquel est affecté un taux maximal suivant la strate de population (habitants) ;

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-1-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Soit une enveloppe calculée à l'indice brut 1027, conformément au barème fixé du CGCT tel que :

Fonction	Taux	Indemnité	Nb postes	Valeur mensuelle brute
Président	67,50%	2 774,60 €	1	2 774,60 €
Adjoints	24,73%	1 016,53 €	6	6 099,19 €
Montant de l'enveloppe globale				8 873,79 €

Considérant que l'indemnité du président est, de droit, fixée au maximum. Toutefois, la présidente peut à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander de façon expresse, à ne pas bénéficier, le conseil communautaire pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur ;

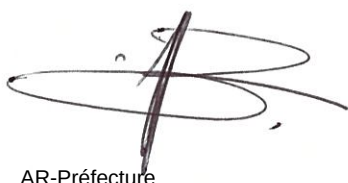
Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant le choix de la Présidente de la Communauté de communes de ne pas toucher l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **FIXENT** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de la présidente et des vice-présidents, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants.
- Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil communautaire est annexé à la présente délibération, l'enveloppe ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L2123-24 du CGCT
 - Présidente : 52 %.
 - 1er au 9^e vice-présidents : 16, 20 %.
- Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement,
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette délibération,
- La dépense correspondante, sera inscrite au chapitre 065 du budget communautaire 2026.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



AR-Préfecture

La Présidente,
Manuella PELLE



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



044-200071546-20260518-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation

ANNEXE

Tableau des Indemnités de fonction allouées aux élus

Fonction	Prénom Nom	% proposé indice brut 1027 terminal FP	Indemnité votée
Président	Manuella Pelletier Sorin	52,00%	2 137,47 €
1 ^{er} vice président	Jean-Marie BRUNETEAU	16,20%	665,90 €
2e vice président	Florent VEILLON	16,20%	665,90 €
3e vice présidente	Laurence DELAUAUD	16,20%	665,90 €
4e vice président	Christian GAUTHIER	16,20%	665,90 €
5e vice président	Nicolas DRONET	16,20%	665,90 €
6e vice président	Mickaël DERANGEON	16,20%	665,90 €
7e vice président	Philippe BELLANGER	16,20%	665,90 €
8e vice président	Jean-Luc GUIHAL	16,20%	665,90 €
9e vice président	Thierry GRASSINEAU	16,20%	665,90 €

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-1-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,

Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉTERMINATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Vu les articles L.5211-9-1, L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil Communautaire a la faculté de créer des Commissions thématiques, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ces commissions peuvent inclure des conseillers communautaires ainsi que des conseillers municipaux des communes membres, si le Conseil Communautaire le décide.

Il est proposé de créer **des Commissions thématiques**, couvrant les compétences clés de la collectivité, et d'en définir la composition conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **APPROUVENT** la création des Commissions thématiques suivantes, conformément au tableau présenté en annexe :

COMMISSIONS
Développement économique et Tourisme
Urbanisme (ADS) - Habitat (PLH, PTRE) - Défense contre l'incendie - Aménagement du territoire - Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
Education routière - Transport scolaire - Espaces aquatiques - Sports
Vie sociale - Convention territoriale Globale - Systèmes d'Informations
Bâtiments (Schéma directeur immobilier et nouveaux projets)
Cycle de l'eau : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) - Eau potable - Assainissement non collectif
Culture - Jumelages
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Économie circulaire (recycleries)
Finances - Ressources humaines – Mutualisation
Voiries - Espaces verts - Mobilités douces - Travaux
Communication

- **DÉCIDENT** que chaque commission thématique est composée :
 - Deux élus par commune membre,
 - Maires membres de droit,
 - D'un vice-président désigné parmi les membres du Bureau, par arrêté de la Présidente,
- **DÉCIDENT** que les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,
- **AUTORISENT** les vice-présidents de commission à inviter des personnes extérieures (experts, adjoints, responsables associatifs) pour contribuer aux travaux.
- **CHARGENT** Madame la Présidente de signer tout acte relatif à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-8-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026



Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Même, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Même** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Même** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,

Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Même** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,

Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE DES ÉLUS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.251-5 à L.254-6 relatifs au Comité Social Territorial ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 116 du Conseil communautaire en date du 8 novembre 2023, fixant le nombre de représentants du personnel et maintenant le paritarisme numérique au sein du Comité Social Territorial ;

Vu les élections professionnelles du 8 décembre 2022 ayant permis la désignation des représentants du personnel au Comité Social Territorial ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner les représentants de la collectivité appelés à siéger au sein du Comité Social Territorial ;

Considérant que le nombre de représentants titulaires et suppléants du collège des élus doit être égal au nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel ;

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

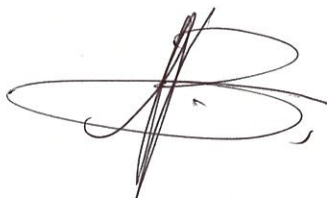
- **DÉSIGNENT** les membres ci-dessous pour représenter la collectivité au sein du Comité Social Territorial.

Titulaire	Suppléant
Manuella PELLETIER-SORIN	Jean-Marie BRUNETEAU
Thierry GRASSINEAU	Laurence DELAVALD
Christian GAUTHIER	Louis-Marie GUILLOU
Marie Claude ARNOLD	Nicolas DRONET

- **PRENNENT ACTE** des représentants élus désignés,

- **CHARGENT** la Présidente de nommer les élus siégeant au Comité Social Territorial.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-2-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026



Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Même, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Même** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, **de Machecoul - Saint - Même** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, **de Machecoul - Saint - Même** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU **de Paulx**, excusée,
Mme Laëtitia PELTIER **de Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE LA RÉGION GRAND LIEU - MACHECOUL - LEGÉ POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DES SIX PIÈCES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8, L.5711-1 et L.5711-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 1999 portant création du Syndicat Mixte de la Région Grand Lieu-Machecoul-Lagé ;

Vu la délibération relative aux nouveaux statuts du Syndicat mixte du CET des six pièces - 20200226 – 011 ;

Considérant que le Syndicat Mixte a pour objet l'exploitation et la gestion du Centre d'Enfouissement Technique des « Six Pièces » situé sur la commune de Machecoul - Saint - Même, ainsi que les équipements annexes nécessaires à son fonctionnement ;

Considérant que ce syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des EPCI membres ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales, les délégués peuvent être choisis parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les conseillers municipaux des communes membres ;

Considérant que conformément aux statuts du syndicat, la Communauté de communes doit désigner 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants ;

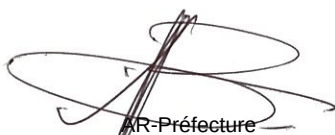
Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **PROCÈDENT** à la désignation des délégués au scrutin uninominal,
- **DÉSIGNENT** pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte de la Région Grand lieu-Machecoul-Légé :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Marie BRUNETEAU	Céline NAUD
Florent VEILLON	Jacky BRÉMENT
Christian GAUTHIER	Daniel GRAVOUIL
Thierry GRASSINEAU	Katell DELORME
Jean-Emmanuel CHARRIAU	Alain LEDUC
Tom GUILBAUD	Camille VAN ELSEN
Régis BRUNEAU	Nicolas DRONET
Virginie RENAUDINEAU	Philippe CHIFFOLEAU
Maryline AVERTY	Adrien PROU
Philippe BELLANGER	Johnny BLAIN
Anthony CHARRIAU	Mickael DERANGEON

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte de la Région Grand Lieu – Machecoul - Legé et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



044-200071546-20260518-6-DE

La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,

Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE TRIVALIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants, l'article L.5211-7, et l'article L.2121-33,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DRCTAJ/3-543 portant modification des statuts du syndicat mixte TRIVALIS,

Vu les statuts du syndicat mixte TRIVALIS, et notamment son article 7 prévoyant la désignation de délégués titulaires et suppléants pour représenter les membres au sein du Comité syndical,

Vu la convention de coopération entre la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de Communes Sud Estuaire, Grand Lieu Communauté, la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et TRIVALIS pour le tri des emballages ménagers et assimilés sur Vendée Tri,

Considérant que le syndicat regroupe les collectivités et EPCI compétents en matière de collecte des déchets et qu'il assure, pour leur compte, des missions de traitement, de valorisation et d'accompagnement technique ;

Considérant que ses compétences incluent notamment l'organisation du traitement des déchets, le développement de filières de valorisation, la conduite d'actions de prévention et la contribution aux objectifs de transition écologique ;

Considérant que la Communauté de communes est membre de ce syndicat mixte et doit être représentée au sein de son comité syndical ;

Considérant qu'il convient, conformément aux statuts, de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein de TRIVALIS.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

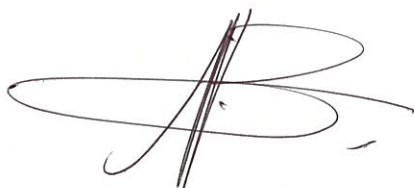
- **DÉSIGNENT** au sein de TRIVALIS,

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Florent VEILLON	Jean-Emmanuel CHARRIAU
Clara VIANA	Claude PAROIS

- **PRÉCISENT** que ces délégués représenteront la collectivité au sein des instances de TRIVALIS et participeront aux décisions relatives à la gestion et au traitement des déchets dans le respect des compétences transférées,
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération à TRIVALIS et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU

La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN




La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-33-AU

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026



Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Même, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Même** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Même** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Même** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL ET DE LA COMMISSION TERRITORIALE PAYS DE RETZ D'ATLANTIC'EAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-7, L.5211-8 et L.2121-21 relatifs à la désignation des délégués au sein des établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes,

Vu les statuts d'Atlantic 'eau modifiés par arrêté préfectoral du 26 décembre 2023,

Vu le courrier en date du 28 janvier 2026 relatif aux élections des représentants de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique au sein d'Atlantic 'eau,

Vu la note explicative relative à la représentation de la Communauté de Cc Atlantique au sein d'Atlantic 'eau.

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

Considérant que la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique doit désigner au sein du Comité syndical et de la Commission territoriale Pays de Retz d'Atlantic

AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-4-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente"
par délégation



Considérant que, conformément aux statuts d'Atlantic 'eau :

- **2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants** doivent être désignés au Comité syndical ;
- **5 délégués titulaires et 4 délégués suppléants** doivent être désignés à la Commission territoriale Pays de Retz ;

Considérant que les délégués désignés au Comité syndical sont membres de droit de la Commission territoriale ;

Considérant que le choix peut porter sur un conseiller communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre sachant que le Comité Territorial concerne les usagers des conseillers de Machecoul - Saint - Même, la Marne, Paulx et Saint - Mars - de - Coutais.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

➤ **DÉSIGNENT** au Comité syndical d'Atlantic 'eau,

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mickaël DERANGEON	Christian GAUTHIER
Clara VIANA	Céline LARBAIGT

➤ **DÉSIGNENT** au Comité territorial d'Atlantic 'eau,

Comité territorial	Titulaire	Suppléant
La Marne	François TRAVERS	Joseph BLANCHARD
Machecoul St Même	Jean-Luc GUIHAL	Florent VEILLON
Machecoul St Même	Philippe CHIFFOLEAU	
Paulx	Christian GAUTHIER	Raphaël COUGNAUD
St Mars de Coutais	Mickaël DERANGEON	Éric FICHEUX

➤ **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU

La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN

AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-4-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026



Pour l'autorité Compétente
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérangère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAP) DU VIGNOBLE-GRAND LIEU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-33, L.5211-7, L.5711-1 et suivants,

Vu les statuts du SIAP du Vignoble-Grand Lieu modifiés par arrêté préfectoral du 31 janvier 2022,

Considérant qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants, comme suit :

Communes	Population totale	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Legé	4935	2	
Saint-Étienne-de-Mer-Morte	1803	1	
Corcoué-sur-Logne	3311	1	
AR-Préfecture		Acte certifié exécutoire	

044-200071546-20260518-31-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



Pour l'autorité Compétente
par délégation

Touvois	1997	1	1
---------	------	---	---

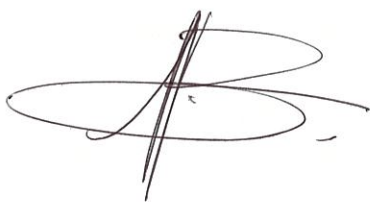
Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DÉSIGNENT** au Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable du Vignoble-Grand Lieu,

Syndicat intercommunal	Titulaire	Suppléant
Legé	Gérard MOLLON	Laurent GOUPILLEAU
Legé	Thierry GRASSINEAU	Sabrina MONTASSIER
Saint-Étienne-de-Mer-Morte	Jean-Emmanuel CHARRIAU	Jacques LORTEAU
Corcoué-sur-Logne	Nicolas RICHARD	Camille VAN ELSEN
Touvois	Jean-Paul GONDRIN	Johnny BLAIN

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération au Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable du Vignoble-Grand Lieu et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-31-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAVAL, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,

Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT GRAND LIEU ESTUAIRE - COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-6,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.212-3 et R.212-29,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2014 modifié portant composition de la Commission locale de l'eau du SAGE Logne, Boulogne, Ognon, Grand Lieu,

Vu l'adoption des statuts du Syndicat Grand Lieu Estuaire (SGLE) du 12/04/2023 n° 12, précisant la composition et le rôle des représentants des collectivités territoriales ;

Considérant que le Syndicat Grand Lieu Estuaire assure la gestion des ouvrages hydrauliques de la GEMAPI, indispensable à la préservation, au maintien et à la restauration des marais, afin de garantir la pérennité de leurs fonctions écologiques et hydrauliques ;

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

Considérant que la Commission locale de l'eau a pour mission d'assurer la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), d'évaluer les actions de



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-10-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation

gestion de la ressource en eau, et de coordonner les politiques locales avec les différents acteurs du territoire ;

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DÉSIGNENT** au Syndicat Grand Lieu Estuaire comprenant 6 titulaires et 6 suppléants

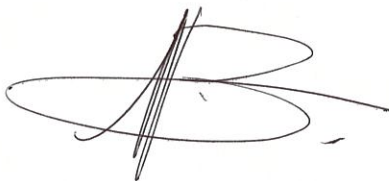
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mickaël DERANGEON	Jean-Emmanuel CHARRIAU
Clara VIANA	Camille VAN ELSSEN
Katell DELORME	Jimmy LEFEBVRE
Virginie RENAUDINEAU	Céline LARBAIGT
Jean-Marie BRUNETEAU	Delphine THABARD
Christian GAUTHIER	Claude PAROIS

- **DÉSIGNENT** au Syndicat Grand Lieu Estuaire comprenant 2 titulaires et 2 suppléants pour la Commission locale de l'eau (CLE)

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mickaël DERANGEON	François TRAVERS
Philippe CHIFFOLEAU	Katell DELORME

- Les représentants ainsi désignés exerceront leur mission dans le respect des statuts de SGLE et de la CLE, du CGCT et du Code de la fonction publique territoriale ;
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération au Syndicat Grand Lieu Estuaire et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-10-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF (SMBB) ET A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU MARAIS BRETON – BAIE DE BOURGNEUF

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, L. 5711-1 et suivants, et L. 5212-16,
Vu l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,
Vu Les statuts du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf en vigueur à compter du 1er janvier 2024 ;
Vu La délibération du 08 novembre 2023 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique approuvant l'adhésion au SMBB,

Considérant que le **Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB)** assure concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource et aquatiques sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf. Il est également chargé de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Marais breton ;

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

Considérant que la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** est l'instance de décision chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi, puis de la révision du SA
AR-Préfecture Acte certifié exécutoire



044-200071546-20260518-9-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Conformément aux statuts du SMBB, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique est représentée par :

- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au Comité syndical du SMBB ;
- 1 délégué titulaire à la Commission Locale de l'Eau.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DÉSignent** au Comité syndical du SMBB

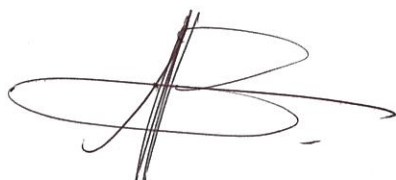
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Béregère VINET	Manuella PELLETIER-SORIN
Christian GAUTHIER	Jean-Emmanuel CHARRIAU
Virginie RENAUDINEAU	Jimmy LEFEBVRE

- **DÉSignent** à la Commission Locale de l'Eau (CLE)

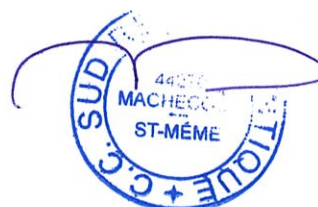
Délégué titulaire
Philippe CHIFFOLEAU

- **AUTORISE** Madame la Présidente à notifier la présente délibération au Président du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-9-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAVAL, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtizia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT LOIRE AVAL (SYLOA) ET A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE SUD ESTUAIRE DE LA LOIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5211-9 relatifs à la désignation des délégués des établissements publics de coopération intercommunale ;
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.212-4 et R.212-29 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et à la Commission Locale de l'Eau ;
Vu les statuts du Syndicat Loire Aval (SYLOA) annexés à la présente délibération, notamment les dispositions relatives à la composition du Comité syndical article 7 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2024 portant modification des statuts du SYLOA ;
Vu les dispositions relatives à la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sud Estuaire de la Loire ;

La Présidente,

Considérant que la Communauté de communes Sud Retz Atlantique est membre du (SYLOA) et qu'il convient de désigner ses représentants au sein :

- du comité syndical du SYLOA (1 titulaire et 1 suppléant) ;
- de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Sud Estuaire de la Loire (1

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-14-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente"
par délégation

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DÉSignent** au comité syndical du SYLOA :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mickaël DERANGEON	Christian GAUTHIER

- **DÉSignent** à la Commission Locale de l'Eau – SAGE Sud Estuaire de la Loire

Délégués titulaires
Mickaël DERANGEON

Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée restant à courir du mandat communautaire, sauf nouvelle désignation.

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération à qui de droit et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-14-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëticia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE AU SEIN DE L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-6,
Vu l'article L.132-6 du Code de l'urbanisme,
Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN), précisant la participation des collectivités membres et la représentation par délégué titulaire,

Considérant que l'AURAN a pour mission d'observer et d'apporter son expertise dans les domaines de la démographie, l'économie, l'urbanisme, l'habitat, l'environnement, les mobilités et la mise en cohérence des politiques publiques entre territoires, en produisant des analyses, en décryptant les tendances et en actualisant les données pour les collectivités ;

La Présidente,

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance ont décidé à l'unanimité.

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-13-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente"
par délégation



- **DÉSIGNENT** Monsieur Jean-Luc GUIHAL, vice-président de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique, en qualité de représentant titulaire au sein de l'AURAN, pour exercer sa mission dans le respect des statuts de l'AURAN,
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération à l'AURAN et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-13-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,

Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE (EPF)

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.324-1 et suivants relatifs aux établissements publics fonciers ;

Vu les statuts de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique, notamment l'article 7 relatif à la composition du Conseil d'administration ;

Considérant que la Communauté de communes Sud Retz Atlantique est membre de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique ;

La Présidente,

Considérant qu'en application de l'article 7 des statuts, chaque EPCI de moins de 10 000 habitants dispose d'un administrateur titulaire et d'un administrateur suppléant par territoire ;

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants au Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique ;

044-200071546-20260518-12-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation



Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

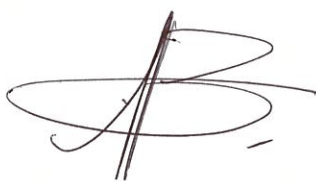
- **DÉSIGNENT** les représentants de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique comme suit :

Délégués titulaires	Présidente
Jean-Luc GUIHAL	Manuella PELLETIER-SORIN

- **PRÉCISENT** que le mandat des représentants ainsi désignés suit celui du Conseil communautaire, conformément aux statuts de l'EPF,
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération à l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU

La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN




La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-12-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérangère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtizia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE AU SEIN DU PETR DU PAYS DE RETZ

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5741-1 et L.5741-2,
Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2015 portant création du PETR du Pays de Retz,
Vu les statuts du PETR du Pays de Retz, approuvés le 6 février 2020, et notamment l'article 6-1 relatif à la composition du Comité syndical,

Considérant qu'en application de ces dispositions, il appartient au Conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique de désigner dix délégués titulaires et trois délégués suppléants afin de représenter l'EPCI au sein du PETR du Pays de Retz, ces représentants pouvant être des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux ;

Décomposé comme suit :

Comité Syndical	Titulaires	Suppléants
SRAC	10	3

Bureau	Titulaires	Suppléants
SRAC	2	1

Vice-Président	Titulaire
SRAC	1

	Titulaires	Suppléants
SRAC	2	1

LEADER

Proposition validée en Comité Syndical	Collège Public	
	Titulaire	Suppléant
SRAC	3	1

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DÉSIGNENT** les représentants de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique au comité syndical comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Nicolas DRONET	Florent VEILLON
Jean Luc GUIHAL	Katell DELORME
Émilie BAHOLET	Camille VAN ELSSEN
Christian GAUTHIER	
Laurence DELAVAUD	
Mickaël DERANGEON	
Manuella PELLETIER-SORIN	
Philippe BELLANGER	
Thierry GRASSINEAU	
Jean-Marie BRUNETEAU	

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente au PETR et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



AR-Préfecture

La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



Acte certifié exécutoire

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



044-200071546-20260518-11-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAVALAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,

Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE AU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DU PETR DU PAYS DE RETZ ET POUR LE CHANTIER SPÉCIFIQUE

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu les statuts du PETR du Pays de Retz et la convention territoriale 2021-2026, notamment l'action 11 relative à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT),

Vu la convention PE-PAT2-DRAAF-2024 - N°4 et son avenant n°1, signés entre l'État et le PETR du Pays de Retz, relatifs au financement et à la gouvernance du PAT,

Considérant que ce Comité de pilotage est l'instance de gouvernance chargée de suivre la mise en œuvre des actions du PAT, en lien avec les élus, les partenaires techniques et financiers et les acteurs socio-économiques du territoire ;

Considérant que les axes stratégiques thématiques du PAT ci-dessous nécessitent l'échelle communautaire :

- Installation – transmission,
- Restauration collective,

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-17-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



Pour l'autorité Compétente
par délégation

- Lutte contre la précarité alimentaire,
- Abattoir.

Considérant que pour ce faire, des délégués communautaires doivent être désignés pour siéger au Comité de pilotage,

Considérant qu'un représentant titulaire technicien doit être désigné pour suivre le chantier spécifique lié aux thématiques susmentionnées,

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DESIGNENT** comme délégués au Comité de pilotage du PAT du PETR du Pays de Retz :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Nicolas DRONET	Katell DELORME

- **DÉSIGNENT** comme représentant titulaire technicien pour le chantier spécifique lié aux thématiques :

Délégués titulaires
Astrid PASSEMARD-GADET

- Projet « territoire pilote installation – transmission »
 - Accompagnement de la restauration collective
 - Lutte contre la précarité alimentaire
 - Abattoir
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente au PETR et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-17-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 MAI 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérangère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR LE COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000 • BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-8 à R. 414-10,
Vu l'arrêté préfectoral n°24-DDTM85-206 du 25 mars 2024 modifiant l'arrêté n°20-DDTM85-530 portant désignation des membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts ».

Considérant que le comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » est chargé d'assurer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs de ce site ;

La Présidente,

Considérant que ce comité joue un rôle clé dans la gestion et la préservation de que dans l'animation des actions liées à la protection des milieux naturels ;

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-16-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente"
par délégation

Considérant que conformément à l'arrêté préfectoral n°24-DDTM85-206 du 25 mars 2024, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de ce comité de pilotage.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

➤ **DÉSIGNENT** au Comité de pilotage NATURA 2000

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Christian GAUTHIER	Virginie RENAUDINEAU

La présente délibération sera notifiée aux Préfets de la Loire-Atlantique et de la Vendée, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, ainsi qu'au comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts ». Elle sera également publiée selon les modalités légales en vigueur.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-16-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Même, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Même** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Même** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérangère VINET, de **Machecoul - Saint - Même** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,

Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIC SUD RETZ

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu les statuts de l'association CLIC Sud Retz, notamment l'article 5.1 relatif à la composition du Conseil d'Administration,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CLIC Sud Retz en date du 18 avril 2024 modifiant la dénomination de l'association,

Considérant que les statuts du CLIC Sud Retz prévoient que la Communauté de Communes désigne jusqu'à 9 membres parmi les élus communautaires ou communaux, ainsi qu'une commune, La Présidente,

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance l'unanimité. Madame Manuella PELLETIER-SORIN

AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-15-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente"
par délégation



- **DÉSignent** les élus suivants comme membres titulaires du Conseil d'Administration du CLIC Sud Retz :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Nicolas DRONET	Emilie BAHOLET
Marion FRANÇOIS	Laure AUGARREAU
Delphine THABARD	Isabelle ANACHE
Virginie SORIN	Béatrice GARIOU
Mélodie MACRA	Patricia BODENES-GUERET
Sébastien PLUTA	Christian GAUTHIER
Valérie BIBARD	Murielle RENAUD
Emeline DECORPS	Céline LARBAIGT
Jimmy LEFEBVRE	

- **PRÉCISENT** que ces désignations sont valables pour la durée du mandat, excepté dans le cas d'une demande de renouvellement pouvant être présentée chaque année par délibération, conformément aux statuts du CLIC Sud Retz,
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération au CLIC Sud Retz et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-15-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR L'HABITAT DES JEUNES EN PAYS DE GRAND LIEU, MACHECOUL, LOGNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9-2,
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
Vu les statuts de l'association, notamment l'article 6.3 relatif aux membres de droit,

Considérant qu'en application de l'article 6.3 des statuts de l'association l'Habitat des Jeunes en Pays de Grand Lieu, Machecoul, Logne, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique est **membre de droit** et que de cette dernière désigne un(e) représentant(e) appelé(e) à siéger à l'Assemblée Générale avec voix délibérative,

La Présidente,

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance l'unanimité.

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-32-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

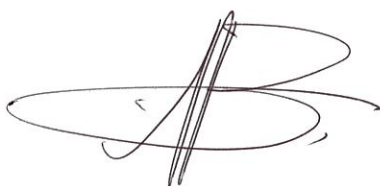
Pour l'autorité Compétente
par délégation

- **DÉSIGNENT** en qualité de représentant(e) de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique au sein de l'Assemblée Générale de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays de Grand Lieu, Machecoul, Logne :

- **Madame Bérengère VINET**

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération à l'Association pour l'Habitat des Jeunes et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-32-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAVAL, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,

Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A L'ASSOCIATION INSERETZ

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2121-33,

Vu les statuts de l'association INSERETZ, notamment son article 5 relatif à la composition de l'association prévoyant la qualité de membres de droit des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que son article 6 relatif à son fonctionnement et à la composition de son Conseil d'Administration.

Considérant que l'association INSERETZ intervient dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire. en matière de lutte contre l'exclusion et la précarité par le travail et la formation ;
La Présidente,

Considérant que la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, en tant qu'elle participe aux instances de l'association, notamment à l'Assemblée Générale, elle est le représentant de la Communauté de Communes pour siéger au Conseil d'Administration ;

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-20-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente"
par délégation

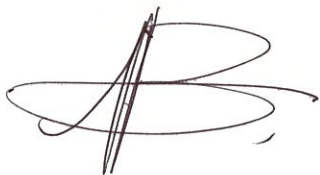
Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **APPROUVENT** la liste des délégués à l'association INSERETZ

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Nicolas DRONET	Émilie BAHOLET

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération à l'association INSERETZ et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-20-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,

Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR SIÉGER A LA MISSION LOCALE DU PAYS DE RETZ

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants,
Vu les statuts de la Mission Locale du Pays de Retz,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de trois représentants pour siéger à l'Assemblée générale dont deux au Conseil d'administration et un au bureau au sein de cet organisme,

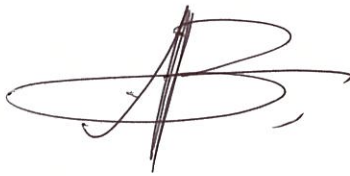
Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DÉSignent** pour siéger au sein de la Mission Locale du Pays de Retz :

Délégués titulaires
Nicolas DRONET
Laurence DELAVALD
Laure AUGARREAU

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération à Mission Locale du Pays de Retz et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-19-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 27-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

ASSOCIATION de type loi 1901 pour la
Mission Locale du Pays de Retz

MODIFICATION DES STATUTS

TITRE I

DENOMINATION - OBJET - SIEGE SOCIAL - DUREE

Article 1 - dénomination

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

« Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes du Pays de Retz ».

Son activité s'étend sur le territoire des 4 Intercommunalités : Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Communautés de Communes de Grand-Lieu (5 communes : La Chevrolière, La Limouzinière, Saint-Colomban, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu), Sud-Estuaire, Sud Retz Atlantique.

Article 2 - objet

Cette Association a pour but d'organiser l'Accueil, l'Information, l'Orientation et le suivi des jeunes de 16 à 25 ans (ordonnance de 1982) et de gérer tous les dispositifs se rapportant à ces missions.

Article 3 - moyens d'actions

La présente Association se propose, comme moyens d'actions, tous ceux qui peuvent concourir aux buts fixés par l'article 2, notamment :

- ↳ l'accueil et l'orientation professionnelle approfondis des jeunes afin de les aider à bâtir un projet d'insertion sociale et professionnelle, en coordination avec les services de l'Etat, de la Région, du Département et de l'ensemble des partenaires intervenant dans l'insertion sociale et professionnelle ;

- ↳ la contribution à la mise en place des dispositifs de qualification sociale et professionnelle adaptés aux profils des jeunes et aux perspectives de développement local et régional ;

- ↳ la recherche, auprès des entreprises, des possibilités d'accueil des jeunes dans le cadre du partenariat avec Pôle Emploi ;

- ↳ la recherche de réponses innovantes à l'ensemble des problèmes qui se posent aux jeunes du Pays de Retz ;

↳ la concertation entre les différents services administratifs et associations intervenant près du public concerné, notamment dans les domaines de l'information, du cadre de vie, du logement, des loisirs et des pratiques culturelles et sportives ;

↳ chaque fois qu'elle le juge nécessaire, l'Association passera convention avec les services et organismes existants pour atteindre ses objectifs dans un souci d'efficacité.

Article 4 - siège social

Son siège social est fixé à l'adresse suivante :

4, rue Alexandre Riou

44 270 MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 5 durée

La durée de l'Association est illimitée.

TITRE II

COMPOSITION

Article 6 - composition

Les membres de l'Association se composent des membres de droit et de membres adhérents, personnes morales, répartis en cinq collèges :

LES MEMBRES DE DROIT

Les membres sont les différentes collectivités publiques, des organismes ou institutions publics ou privés impliqués par des dispositions de l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982, de la loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 et de loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993 (article 76). Ils ont voix consultative.

Ils se répartissent dans les deux premiers collèges comme suit :

Collège des Collectivités Territoriales : Région et Département

- Le Président de la Région des Pays de la Loire ou son représentant élu,

- Le Président du Département de la Loire-Atlantique ou son représentant élu.

Collège des Administrations et des Institutions Publiques Partenaires

LES MEMBRES ADHERENTS

Ce sont des personnes physiques ou morales, les organismes, institutions ou associations qui participent aux actions d'insertion des jeunes. Ils ont voix délibérative.

Ils se répartissent dans les trois collèges comme suit :

Collège des Collectivités Locales du Pays de Retz regroupées en Intercommunalités

- Les représentants des intercommunalités adhérentes qui apportent leur contribution effective au fonctionnement de l'Association :

- Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz,
- Communauté de Communes de Grand-Lieu (5 communes),
- Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,
- Communauté de Communes du Sud Estuaire

Collège des partenaires économiques du Pays de Retz

Collège des organismes et des associations

Les associations œuvrant sur le Pays de Retz dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Article 7 - conditions d'adhésion

Par décision du Conseil d'Administration, toutes collectivités ou structures, selon la contribution effective qu'elles apportent au fonctionnement de l'Association, peuvent être admises comme membre de droit ou adhérent.

Article 8 - perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par démission adressée par écrit au Président de l'Association. Elle ne peut prendre effet que trois mois après la date de sa déposition.

TITRE III

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 9 - Assemblée Générale : composition

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'Association tel que défini à l'article 6.

Le Collège des Collectivités Locales est représenté par les Présidents des quatre Intercommunalités du Pays de Retz adhérentes ; celles-ci désignent en leur sein un nombre de délégués correspondant au nombre de communes qui les composent pour siéger dans le dit collège.

La représentation des membres adhérents (collèges des partenaires économiques et des organismes et associations) se fait à raison d'un délégué par structure. Chacun a une voix délibérative.

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an, sur convocation de son Président. Elle se prononce sur toutes les admissions des membres de l'Association.

Sont électeurs, tous les représentants qualifiés et expressément désignés des collectivités locales ou organismes présents ou représentés à l'Assemblée Générale. Les services de l'Etat présents ne disposent pas de voie délibérative.

L'Assemblée Générale délibère à la majorité absolue des votes exprimés par les membres présents. Elle ne peut valablement délibérer que si 30 % des membres sont présents.

Le Bureau de l'Assemblée Générale est celui du Conseil d'Administration en exercice.

Article 10 - Assemblée Générale : administration et fonctionnement

L'Assemblée Générale annuelle :

- ↳ délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration,

- ↳ statue sur les propositions d'orientation budgétaire et de fonctionnement qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration,

- ↳ désigne le Commissaire aux Comptes, délibère et statue sur les comptes d'exercices clos, après avoir entendu le rapport du Trésorier et du Commissaire aux Comptes,

- ↳ examine et délibère sur l'orientation du budget prévisionnel,

- ↳ définit les modalités de répartition des participations financières des Collectivités Locales.

Toute autre demande peut être abordée à l'Assemblée Générale Annuelle à condition qu'elle ait été déposée au siège de l'Association huit jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Article 11 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée, en cas de circonstances exceptionnelles, par le Président, sur avis conforme du Conseil d'Administration ou sur demande écrite de la moitié des membres, déposée au siège de l'Association. Dans ces cas, la réunion doit avoir lieu dans les trente jours qui suivent. Quinze jours avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins du Président.

Article 12 - Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 collèges. Les membres de droit participent au Conseil d'Administration avec une voix consultative.

↪ Collège des Collectivités Locales du Pays de Retz avec voix délibérative. Les intercommunalités sont représentées comme ceci :

Pornic Agglo Pays de Retz	9 sièges,
Sud Retz Atlantique	3 sièges,
Sud Estuaire	4 sièges,
Grand-Lieu	3 sièges.

↪ Collège des partenaires économiques avec voix délibérative.

↪ Collège des associations et organismes avec voix délibérative.

↪ Collège des Collectivités Territoriales avec voix consultative :

- Le représentant de la Région,
- Le représentant du Département.

↪ Collège des Administrations et des Institutions publiques partenaires avec voix consultative.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale, sur proposition de chaque collège et ils sont désignés pour la durée du mandat intercommunal,

En aucun cas, les membres de droit ne peuvent être désignés pour siéger au sein du Bureau, Toutefois, ils peuvent y être invités à titre consultatif.

Le Directeur de l'Association participe aux travaux de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Bureau.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

REUNION

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an. La présence de 30 % au moins de ses membres est nécessaire pour qu'il puisse délibérer valablement. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix, celle du Président est prépondérante. Il est tenu un procès verbal des séances.

Toutes les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans un registre et signées du Président.

REMUNERATION

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont gratuites.

POUVOIRS

Le Conseil d'Administration peut autoriser tous les actes et opérations qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

Il arrête le projet de budget, en contrôle et corrige l'exécution en cours et approuve le compte d'exploitation.

FONCTIONNEMENT ET ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions nécessaires à la bonne marche de l'Association dans le cadre du budget adopté.

Article 13 - Bureau

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un bureau composé d'un membre élu de chaque intercommunalité sur les postes suivants :

- d'un Président,
- d'un Vice-Président,
- d'un Secrétaire,
- d'un Trésorier.

Le Bureau comprend un élu de chaque intercommunalité adhérente. Pour délibérer valablement, 30 % des membres présents sont nécessaires.

FONCTIONNEMENT ET ROLE DU BUREAU

Le Bureau applique toutes les décisions du Conseil d'Administration nécessaires à la bonne marche de l'Association dans le cadre du budget adopté et des orientations. Il se réunit à la demande du Président ou de deux membres au moins du bureau.

TITRE IV

RESSOURCES DE L'ASSOCIATION – COMPTABILITE

Article 14 - ressources de l'Association

Les ressources de l'Association se composent :

- des subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département ou de toute autre collectivité,
- des contributions des collectivités locales du secteur du Pays de Retz (membres de l'Association ou partenaire par convention) prévues à l'article 7,
- des subventions ou des mises à disposition de personnel ou de matériel,
- du produit des libéralités,
- de la rémunération éventuelle des services rendus par l'Association, en dehors de sa mission spécifique telle que définie à l'article 3 des présents statuts, - de toute autre ressource autorisée par la loi.

Concernant la participation financière des Intercommunalités du Pays de Retz, la règle générale de calcul des cotisations correspond à la pondération de quatre critères par rapport à la participation globale des collectivités locales qui sont :

- la population générale de chaque EPCI, tenant compte des recensements intermédiaires et complémentaires, soit le montant A,
- la population des jeunes 16-25 de chaque EPCI, tenant compte là aussi des recensements intermédiaires et complémentaires, soit le montant B,
- le nombre des demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans de chaque EPCI, soit le montant C,
- les bases réelles de chaque EPCI, soit le montant D,

Soit :

$$\frac{A+B+C+D}{4}$$

4

Article 15 - comptabilité

Il est tenu une comptabilité en engagement pour l'enregistrement de toutes les opérations financières.

Article 16 - commissaire aux comptes

Les comptes tenus par l'Association sont vérifiés annuellement par un Commissaire aux Comptes.

Celui-ci est désigné pour six ans par l'Assemblée Générale Ordinaire. Il doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes, un rapport écrit sur ses opérations de vérification.

Ce Commissaire aux Comptes ne peut exercer aucune fonction au sein du Conseil d'Administration.

TITRE V

MODIFICATION DES STATUTS - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Article 17 - modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que

- sur proposition du Conseil d'Administration,
- sur proposition du tiers au moins des membres qui composent l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet.

Article 18 dissolution de l'Association

La dissolution de l'Association est prononcée à la demande du Conseil d'Administration, par une Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet.

Pour la validité des décisions, l'Assemblée doit alors comprendre au moins le tiers des membres ayant le droit de vote.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 19 — dévolution des biens

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'Association et dont elle détermine les pouvoirs, conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

TITRE VI

REGLEMENT INTERIEUR FORMALITES ADMINISTRATIVES

Article 18 - règlement intérieur

Les modalités de fonctionnement qui ne sont pas expressément définies par les présents statuts sont arrêtées par un règlement intérieur. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

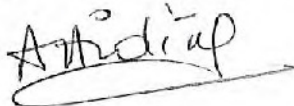
Article 19 formalités administratives

Le Président du Conseil d'Administration doit accomplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi, tant au moment de la création de l'Association qu'au cours de son existence.

Fait à Machecoul-Saint-Même, le 20 novembre 2019

Le Président,

ADIN G Annick



Le Secrétaire,

Bernard GUILLET



Le Vice-Président,

CHABOT Christine



Le Trésorier,

Louis Mance ORDUREAU



ANNEXE

Représentation des Intercommunalités dans le Collège des Collectivités Locales à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration

	Nombre de sièges à l'Assemblée Générale + les 4 Présidents	Nombre de sièges au Conseil d'Administration
Pornic Agglo Pays de Retz	15	9
Grand Lieu	5	3
Sud Retz Atlantique	8	3
Sud Estuaire	6	4
TOTAL	$34 + 4 = 38$	19

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-19-DE

Réception par le préfet : 18-05-2026

Publication le : 27-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,

Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ICRePSE (INSTITUT CITOYEN DE RECHERCHE ET DE PRÉVENTION EN SANTÉ)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants, et l'article L.2121-33,

Vu les statuts de l'ICRePSE,

Considérant que l'ICRePSE est une association reconnue d'intérêt général créée en 2023 en Loire-Atlantique, et qu'en tant qu'institut de recherche indépendant, il a pour mission :

- d'étudier les liens entre environnement et santé,
- d'analyser l'impact des polluants sur les populations,
- de mener des actions de prévention et de recherche participative associatives scientifiques,

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

Considérant que les travaux et actions de l'ICRePSE présentent un intérêt intercommunal, notamment en matière de santé publique et d'environnement, la Communauté de communes à la volonté de suivre et d'accompagner ses actions.

AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-18-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

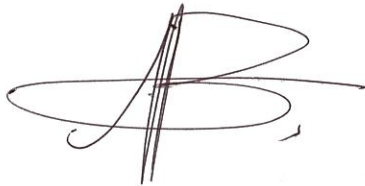
Pour l'autorité Compétente"
par délégation



Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DÉSIGNENT** Monsieur Jimmy LEFEBVRE, pour siéger au sein de l'ICRePSE, en qualité de représentant titulaire.
- **PRÉCISER** que ce représentant aura pour mission de participer aux instances de l'association, de relayer les informations auprès de la collectivité et de défendre les intérêts du territoire dans le respect des principes du service public,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à notifier cette désignation à l'ICRePSE et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-18-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,

Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,

Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES PUBLICS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.421-2 et suivants,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R.421-14 à R.421-19 relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que les **Collège Raymond Queneau** et **Collège Pierre de Coubertin**, comme tout établissement public local d'enseignement, sont administrés par des conseils d'administration réunissant des représentants de la communauté éducative et des collectivités ;

Considérant qu'à ce titre, un élu communautaire par collège doit siéger aux conseils d'administration afin d'assurer le lien entre le collège et son territoire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants au sein de ces instances ;

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DÉSIGNENT** comme représentant de la Communauté de communes au conseil d'administration du **Collège Raymond Queneau**
- **Titulaire** : Monsieur **Louis-Marie Guillou**
- **DÉSIGNENT** comme représentant de la Communauté de communes au conseil d'administration du **Collège Pierre de Coubertin**
- **Titulaire** : Madame **Laurence DELAUAUD**

Les représentants désignés sont habilités à :

- siéger au conseil d'administration des établissements,
 - participer aux délibérations et votes,
 - assurer le lien entre les collèges et la Communauté de communes.
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération aux collèges et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-25-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026



Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérangère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtizia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE-ATLANTIQUE (TE44)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, L. 5211-8 et L. 5211-49-1,

Vu les statuts de Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44), approuvés par arrêté préfectoral du 9 février 2026,

Vu l'annexe 2 des statuts de Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44) relative à la répartition des sièges de délégués au Comité syndical,

Considérant que la Communauté de communes Sud Retz Atlantique est adhérente à Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44) et relève du collège électoral ;

La Présidente,

Considérant que chaque collège électoral doit procéder à la désignation de ses d suppléants appelés à siéger au Comité syndical de TE44, et que, conformément au Communauté de communes Sud Retz Atlantique dispose d'un siège attribué à un un suppléant.

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-24-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente"
par délégation

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité :

- **DÉSignent** deux délégués au collège électoral de Territoire d'Énergie Loire-Atlantique.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Laurent ROBIN	Florent VEILLON

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération à Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE 44) et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-24-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérangère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE AU SEIN DE L'ASSOCIATION INITIATIVE LOIRE ATLANTIQUE SUD

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 relatifs à la désignation des représentants des collectivités territoriales,

Vu les articles 5 – 8.1 – 17.1 et 17.2 des statuts de l'Association **Initiative Loire Atlantique Sud**, adoptés en 2023,

Considérant la délibération n° 160 du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2020 autorisant l'adhésion de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique à l'Association Initiative Loire Atlantique Sud,

La Présidente,

Considérant que la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique est n "COLLECTIVITES PUBLIQUES" de l'Association Initiative Loire Atlantique Sud et que représentant permanent est nécessaire pour assurer la participation active de Communes aux instances de l'Association,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-23-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente"
par délégation

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DÉSignent** Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU comme représentant au collège Collectivités publiques de l'Association Initiative Loire Atlantique Sud,
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération à l'Association Initiative Loire Atlantique Sud et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-23-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérangère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT (LAD-SPL)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.2121-29, L.5211-7 et L.5212-7,

Vu la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 relative à la Société Publique Locale (SPL) et ses décrets d'application,

Vu les statuts modifiés de la SPL Loire-Atlantique Développement (LAD-SPL) en date du 29 juin 2022,

Considérant que LAD-SPL est une société publique locale ayant pour objet le développement économique, l'aménagement du territoire et la réalisation d'équipements publics pour le compte des collectivités territoriales actionnaires ;

La Présidente,

Considérant que la participation au capital de LAD-SPL permet à la collectivité gouvernance et aux projets d'intérêt public ;

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance l'unanimité.

AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-22-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation



- **DÉSIGNENT Monsieur Florent VEILLON** comme représentant aux assemblées spéciales et aux assemblées générales.

Le représentant est chargé de :

- participer aux réunions de l'assemblée générale,
- voter au nom de la collectivité pour toutes les décisions relevant des statuts,
- rendre compte au Conseil communautaire de l'activité de la SPL, conformément aux articles L.1531-3 et L.1531-4 du CGCT.

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération à SPL LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-22-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Même, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAVALAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Même** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Même** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Même** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC GIGALIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la représentation des collectivités au sein d'organismes extérieurs,
Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, notamment ses articles 98 et suivants relatifs aux groupements d'intérêt public,
Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,
Vu la convention constitutive du GIP Gigalis,
Vu la délibération n°55 en date du 24 avril 2024 approuvant la transformation de Gigalis en groupement d'intérêt public,

Considérant que le Groupement d'intérêt public Gigalis constitue un outil de mutualisation des acteurs publics en matière de numérique et de communications électroniques

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-28-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Considérant que la Communauté de communes SUD RETZ ATLANTIQUE est membre de ce groupement et qu'il convient, conformément aux statuts du GIP GIGALIS, de désigner un représentant appelé à siéger à l'Assemblée générale du groupement.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DESIGNENT** comme représentant de la Communauté de communes **Monsieur Nicolas DRONET** au sein de l'Assemblée générale du GIP Gigalis,
- **AUTORISENT** le représentant désigné à :
 - participer aux assemblées générales du GIP Gigalis,
 - prendre part aux votes,
 - signer tout document nécessaire dans le cadre des missions du groupement, dans le respect des orientations fixées par la collectivité.
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération à GIP Gigalis et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-28-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Même, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAVAL, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Même** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Même** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérangère VINET, de **Machecoul - Saint - Même** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTUREL (EPCC), MIXT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la désignation des représentants de la collectivité au sein d'organismes extérieurs,
Vu la délibération n° 06 en date du 04 février 2026 approuvant l'adhésion au Comité des territoires de l'EPCC Mixt,
Vu la convention de participation au Comité des territoires pour l'année 2026 conclue avec l'EPCC Mixt

Considérant que l'EPCC Mixt, terrain d'arts en Loire-Atlantique constitue un établissement public de coopération culturelle œuvrant en faveur du développement artistique et culturel

La Présidente,

Considérant que le Comité des territoires est un organe de réflexion et de coopération des collectivités partenaires afin de contribuer aux orientations territoriales de l'établissement

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

Considérant que la Communauté de communes Sud Retz Atlantique est membre de l'année 2026 ;

AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-26-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation



Considérant que le Conseil communautaire de Sud Retz Atlantique doit désigner en son sein un binôme composé d'un élu et d'un technicien pour le représenter ;

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DÉSIGNENT** comme représentant élu de la Communauté de communes au sein du Comité des territoires de l'EPCC Mixt :

- **Mme Laurence DELAUAUD**

- **DÉSIGNENT** comme représentant technicien :

- **Monsieur Pierre-Yves GUILBAUD**

Les représentants désignés sont chargés :

- de participer aux réunions du Comité des territoires,
 - de contribuer aux réflexions relatives aux enjeux culturels territoriaux,
 - d'assurer le lien entre l'EPCC Mixt et la Communauté de communes.
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération à L'établissement Public de Coopération Culturel (EPCC), Mixt et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-26-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

DÉLIBÉRATION – Séance du 05 mai 2026

Date de la convocation : 27/04/2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint - Mème, sous la présidence de Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme Émilie BAHOLET, M. Nicolas DRONET, Mme Camille VAN ELSSEN, Mme Clara VIANA de **Corcoué - sur - Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD de **La Marne** ; M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Jacky BRÉMENT, Mme Katell DELORME, M. Claude PAROIS, Mme Nathalie RABILLER de **Legé**, M. Jean-Luc GUIHAL, M. Louis-Marie GUILLOU, M. Jimmy LEFEBVRE, Mme Laure AUGARREAU, Mme Virginie RENAUDINEAU, M. Laurent ROBIN, M. Florent VEILLON de **Machecoul - Saint - Mème** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint - Etienne - de - Mer - Morte**, M. Mickaël DERANGEON, Mme Céline LARBAIGT de **Saint - Mars - de - Coutais** ; Mme Marie-Claude ARNOLD, M. Philippe BELLANGER de **Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Corinne FENILLAT, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Florent VEILLON,
Mme Bérengère VINET, de **Machecoul - Saint - Mème** qui donne son pouvoir à M. Jimmy LEFEBVRE,

Mme Sophie PINLOU de **Paulx**, excusée,
Mme Laëtitia PELTIER de **Saint - Mars - de - Coutais**, excusée.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services, M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE - Directeur des Services Techniques, Mme Florence LIDUREAU - Directrice des Finances, Mme Aurore PAVY - Directrice de l'Aménagement Durable, Mme Évy PLISSONNEAU chargée de communication.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DES QUATRE COMITÉS DE JUMELAGE (ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL, ROUMAIN)

Vu La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 ;

Vu Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux communautés de communes,

Vu les Statuts des associations de jumelage :

- **Comité de Jumelage Anglais** (Articles 2, 4, 8, 9) : Prévoient la présence de conseillers municipaux et l'adhésion de collectivités territoriales ;
- **Comité de Jumelage Allemand** (Articles 5, 9) : Inclut des membres élus par la CCSRA ;
- **Association "Les Amis d'As Neves"** (Articles 4, 5) : Prévoit un représentant au Conseil d'Administration ;

La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-27-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'autorité Compétente
par délégation

- **Association "Amitié Sud Retz Atlantique - Valea Drăganului"** (Articles 5, 7) : Inclut des **membres de droit** désignés par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°08 du 21 mai 2025 sur la modification compétence supplémentaire – politique culturelle.

Considérant que les comités de jumelage sont des associations d'intérêt communautaire, œuvrant pour le rayonnement culturel, éducatif et économique de la CCSRA ;

Considérant que la participation de la CCSRA à ces instances s'inscrit dans sa politique de coopération décentralisée et de promotion des échanges internationaux ;

Considérant les statuts des associations prévoient explicitement la désignation de représentants territoriaux pour assurer une gouvernance partagée ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 4 membres titulaires et 4 suppléants pour l'ensemble des Comités de jumelage afin d'assurer une représentation pérenne et coordonnée ;

Considérant que les élus désignés devront rendre compte régulièrement au Conseil Communautaire des activités et décisions des comités.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 05 mai 2026, à l'unanimité.

- **DÉSIGNENT** pour représenter la Communauté de communes au sein des Comités de jumelages

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Laurence DELAVALD	Nicolas DRONET
Camille VAN ELSSEN	Bérengère VINET
Céline LARBAIGT	Delphine THABARD
Marie Claude ARNOLD	Laure AUGARREAU

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à notifier la présente délibération aux Comités de jumelage et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie BRUNETEAU



La Présidente,
Manuella PELLETIER-SORIN



Madame Manuella PELLETIER-SORIN



AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260518-27-DE

Réception par le Préfet : 18-05-2026

Publication le : 18-05-2026

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation